

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Date de convocation :
12/01/2026

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze janvier deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Christophe MOULIN (3).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Fanny MOURIER (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Décision Modificative suite à la dissolution du SELL.

DCM 20260115-2

Suite à la dissolution du Syndicat des Eaux Loire-Lignon prononcée le 18 novembre 2025, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 653,75 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 653,75 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	20 725,57 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	20 725,57 €	0,00 €	0,00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 071,82 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 071,82 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 725,57 €	0,00 €	20 725,57 €
Total Général		20 725,57 €		20 725,57 €

Monsieur Le Maire informe que conformément à la délibération du Conseil Communautaire DC/2025-09-15/07, cette somme de 20 725,57 € sera reversée à la

Communauté de Communes suite au transfert de la compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2025.

043-214300873-20260115-DCM20260115_2-BF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve ces ouvertures de crédit ;
- Autorise de reverser à HPVc la somme de 20 725.57 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

